

Politiques d'aménagement et de développement pastoraux à Tébessa. Les causes de leurs échecs

AMINA BEN MAHMOUD

Ecole Normale Supérieure Assia djebar de Constantine/ Algérie

Abstract

The steppe ecosystem has long been protected by a synchronism between the agro-pastors and the space in which they live. Agro-pastoral practices ensured a certain balance, allowing natural resources to regenerate. New unusual practices have emerged in this nomadic society. Aggravated by edaphic-climatic conditions, these modifications have destabilized this fragile environment. Aware of the importance of this environment, a few years after independence, the government wanted through multiple reforms, projects and development programs, to fight desertification, preserve the pastoral spaces, and keep the inhabitants of these regions in place by improving their social and financial conditions. This article summarizes these projects and development programs from 1970 to 2010.

Keywords: - ecosystem- steppe-pastoral agricultural practice - development programs- pastoral protection

ملخص

منذ فترة طويلة، كان النظام البيئي للسهب محميا بنوع من التزامن بين المزارع الرعوي والبيئة التي يعيش فيها، حيث كانت الممارسات الرعوية والزراعية تضمن توازنا معيناً يسمح بتجديد الموارد الطبيعية، لكن بمرور الزمن، ظهرت ممارسات جديدة في هذا المجتمع البدوي الرحلي، وأدت الظروف المناخية، ونوعية التربة إلى تفاقم هذه التغييرات، وزعزعة استقرار تلك البيئة الهشة. وبعد مرور سنوات من الاستقلال، وادراكاً لأهمية هذا الوسط، حاولت الدولة من خلال العديد من الإصلاحات والمشاريع، وبرامج التنمية، مكافحة التصحر وحماية المساحات الرعوية، وكذا تحسين الظروف الاجتماعية، والمالية للسكان المحليين، هذه المقالة تلخص هاته المشاريع وبرامج التنمية من سنة 1970 إلى 2010.

الكلمات المفتاحية : النظام البيئي، السهب، الممارسات الرعوية، الممارسات الزراعية، نوعية التربة، برامج التنمية، حماية المساحات الرعوية.

Introduction:

La steppe, espace des nomades et de l'élevage ovin par excellence, change de faciès et donne de plus en plus une image nouvelle. Cette nouveauté peut être résumée en deux principaux points à savoir, une société préalablement nomade qui se disloque et qui tend vers une sédentarisation massive et un paysage dégradé offrant aux observateurs des espaces rocailleux. L'espace steppique touché en son organisation communautaire se retrouve dans une situation difficile, équilibre rompu, résultat de plusieurs facteurs naturels et multiples interventions humaines irréfléchies. Le changement des pratiques du pastoralisme, les changements sociaux, économiques, organisationnels ou même naturels, ont eu des effets négatifs non seulement sur la vie des agropasteurs, mais aussi et surtout sur le milieu naturel.

L'utilisation séculaire des terres pastorales dans le passé a donné lieu à des conflits divers entre agriculture, défrichement des terres boisées, surpâturage, érosion et enfin l'obligation des populations d'aller vers le commerce, et l'industrie, pour fuir les conditions socio-économiques difficiles.

Eprouvées par des conditions climatiques arides et semi arides, les terres pastorales sont soumises aux différentes formes d'érosion hydrique et éolienne, de la salinisation des terres et le surpâturage des parcours.

La réduction du couvert végétal et la raréfaction des sources et points d'eau potable, a fait de l'activité pastorale un souvenir.

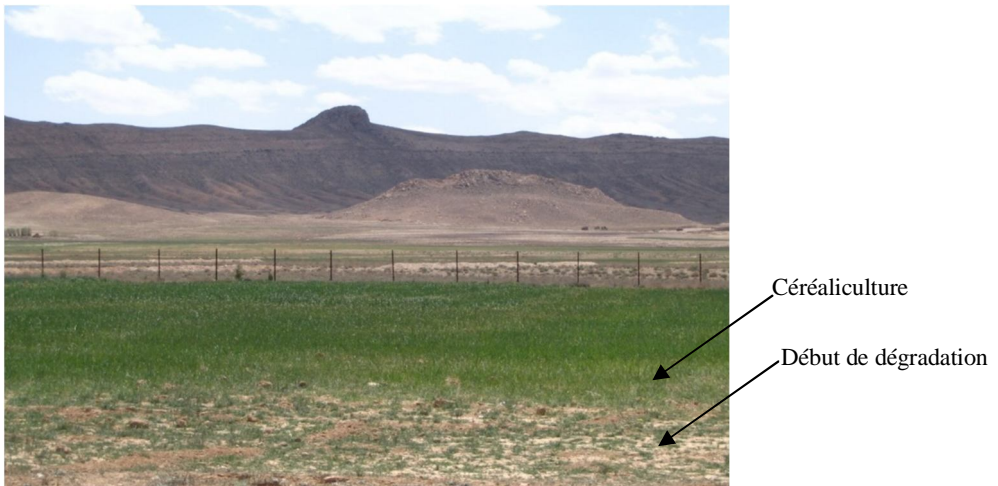


Phénomène d'érosion hydrique
et de dégradation du sol. Darmoun-
Photo AB, 2013



Phénomène d'ensablement.
Bir el Ater. N° 19 (janvier 2017)
Photo AB, 2013

La disparition de la transhumance et de l'organisation tribale, la sédentarisation dans les centres urbains et les zones rurales, ont engendré un phénomène contradictoire : l'expansion de la céréaliculture au détriment des parcours, ainsi qu'une surexploitation des forêts (déjà clairsemées, pour l'usage domestique) et la surcharge pastorale imposée, ont augmenté les risques de la dégradation des terres.



Périmètre privé, exploitation de céréaliculture, ElOgla, photo AB, avril

2013

Cette situation a été largement décrite et analysée, en rappelant que les transformations sociales et économiques dans ces régions, les politiques et aménagements entrepris par l'Etat, ont bouleversé le système d'exploitation des ressources naturelles et engendré la régression et la dégradation des terres à vocation pastorale, cet écosystème sensible, est confronté à une désertification du milieu qui a atteint par endroits des formes irréversibles.

Pourtant cet espace a connu plusieurs projets qui chacun à sa manière a appliqué une gestion en croyant qu'elle serait la meilleure. Ainsi depuis 40 ans jusqu'à ce jour les steppes tébessiennes ont vu une succession de projets d'assistance et de soutien, et politiques d'aménagement, par la création de différentes associations et coopératives.

Une analyse brève, des disfonctionnement et les discontinuités de ces programmes, nous permettra de mieux évaluer les contraintes et le rôle de chacun des acteurs durant toute cette période, pourquoi les uns ont réussi et d'autre non ? Qu'elles en sont les causes ?

Dans ces conditions quelles sont les solutions à proposer, pour la protection, voir le développement de ces ressources renouvelables mais dégradées ? Qu'elle serait la part de cette population et surtout des éleveurs et agropasteurs dans cette gestion ?

Dès 1945, suite aux conséquences de la Deuxième guerre mondiale, les autorités coloniales ont amorcé une série de solutions à la crise de l'économie pastorale en préconisant la mise en défens des parcours, la sédentarisation des populations et la lutte contre le mode du nomadisme. Après l'indépendance, les actions de développement ont commencé avec le plan triennal (1967-1969) et les plans quadriennaux (1970-1973 et 1974-1977) qui n'ont pas été d'un grand secours en terme d'aménagement et de préservation des ressources naturelles, et leur impact n'a eu que des effets limités en terme de sauvegarde et croissance de potentiel de production. Le but de ce travail est de voir si ces politiques ont abouti ?

Est-ce qu'elles ont réellement créée une coordination entre les différents partenaires chargés de l'exécution des programmes ?

L'absence d'une loi spécifique régissant l'activité pastorale capable d'assurer la protection de la valorisation des ressources naturelles, va-t-elle entraver ces actions ?

1 - Création d'Associations pour le Développement de l'Elevage Pastoral (ADEP)

Créés pour succéder à l'Association Ovine Algérienne (AOA), et assurer la tutelle des coopératives d'élevage ovin et des comités de gestion, et afin de développer l'élevage rationnel du mouton et améliorer la production de viande, de laine et de lait, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Révolution Agraire, elles assuraient :

- La conduite technique de l'élevage
- L'aménagement des coopératives agricoles
- La commercialisation des produits des coopératives

Le but de ces coopératives

Le système des coopératives d'élevages était le moyen privilégié pour :

- Stabiliser le troupeau.

- Accroître la charge en troupeau, grâce à une mise en défens rationnelle.
- Contribuer par la plantation des arbres d'un dixième de la superficie de la steppe algérienne.
- Amorcer la sédentarisation des nomades en créant des villages de pasteurs avec des écoles, dispensaires, électricité et adduction en eau potable.

Les réalisations:

La principale réalisation durant cette période, était la création de coopératives d'élevage équipées en bâtiments d'élevage, matériel et points d'eau financés par l'Etat, et le reste des financements a été sous forme de subvention, bénéficiant des meilleures terres et d'une main d'œuvre importante.

Causes de l'échec

Rejetées par les populations pour cause d'accapuration des bons parcours qui habituellement utilisés par tous, d'une part, et d'autre part, pour faiblesse d'intégration des agro-pasteurs dans ces associations aux méthodes et techniques modernes d'aménagements et de gestion de la steppe, elles ont été dissolues en 1976. (STATISTIQUES AGRICOLES., 1974.- La steppe algérienne)

2 - Les Coopératives Agricoles Polyvalentes Communales de Service (CAPCS)

La steppe a bénéficié, pendant les première et deuxième phases de la révolution agraire, de la création des CAPCS, 196 furent construites et équipées, entièrement subventionnées par l'Etat, elles sont les premières réalisations d'envergure, la wilaya de Tébessa en comptait alors 05, (Banque Mondiale) et bien que les équipements jugés en ce temps insuffisants, les services rendus aux populations étaient considérables, en matière d'approvisionnement pour les agriculteurs et les éleveurs, même en biens alimentaires et domestiques.

Tableau n° 1: Implantation des coopératives agricoles dans la Wilaya de Tébessa
Situation 1980

Commune	C.A.P.R.A	C.A.P.A.M	C.E.P.R.A	D.A	G.P.M.V
Ouenza	05	/	/	/	08
Aouinet	18	01	/	/	07
El Morst	15	/	/	01	07
Ain Zergua	18	01	/	01	03
El Kouif	12	/	/	01	02
Hammamet	25	01	/	/	/
Tébessa	07	01	/	01	01
El Ma labied	10	/	/	/	01
Chéria	04	/	02	/	07

Bir El Ater	/	01	03	/	07
Dj Onk	/	/	01	/	06
El Ogla	/	/	/	/	05
Negrine	/	/	/	/	02
Total	228	05	06	04	56

Source: Direction de la Planification et de l'Aménagement Urbain. Tébessa, 1980

D.A : Domaine Autogéré

C.A.P.R.A : Coopérative Agricole Pastorale de la Révolution Agraire

C.A.P.A.M : Coopérative Agricole de Production des Anciens Moudjahidines

C.E.P.R.A : Coopératives d'Elevage Pastoral de la Révolution Agraire

G.P.M.V : Groupement Pré coopératif de Mise en Valeur

3 - Les coopératives d'élevages et de Productions de la Révolution Agraire (CEPRA)

Créées pendant la troisième phase de la révolution agraire elles étaient au nombre de 200 (Banque Mondiale) y compris les ADEP reconverties en coopératives d'élevages, la wilaya de Tébessa en comptait 06 (cf tableau n°1), elles devaient organiser les activités des éleveurs, équipées en bergeries, abris mobiles, matériel agricole, et points d'eau et subventionnées aussi par l'Etat, la surface de chacune, était de 10 000 Ha concernant la wilaya de Tébessa. (DSA, 1996).

Causes de l'échec:

Steppes d'armoise essentiellement, dont le cycle végétal est très lent et n'assure pas l'alimentation du bétail sur toute l'année, les éleveurs ont été contraints d'aller chercher l'aliment sur les terres agricoles. Ces troupeaux venant d'ailleurs, ont accéléré la dégradation des parcours, ces coopératives ont été dissoutes, résultat logique, en raison de leur impuissance face à cette dégradation, à la mauvaise gestion et à une rentabilité quasi nulle.

« Il fallait en effet libérer les espaces sur lesquels devaient être installées les nouvelles unités de production, trouver les candidats qui acceptent le nouveau système et régler les rapports avec les éleveurs en place. Autant de questions, qui n'ont pu trouver de solutions adéquates sans créer de tensions sociales incontrôlables » M.BOUKHOBZA (article Internet)

4 - Les coopératives Agricoles de Production de la Révolution Agraire (CAPRA)

Elles auraient pu être le mécanisme essentiel pour le maintien de l'exploitation, la préservation et le développement des zones steppiques, vu qu'elles représentaient l'acteur principal national accès vers l'amélioration du niveau de vie des nomades et leur sédentarisation.

Leur activité a commencé vers les années 70, leur objectif : céder à l'exploitation étatique une partie des terres collectives appartenant à une tribu, ou à un groupe d'agriculteurs.

A Tébessa, ces zones étaient à l'origine bien limitées, mais leurs propriétaires ont accepté de céder leurs terres à ces coopératives qui ont réussi à transformer ces terres en terres de parcours.

Causes de l'échec

Durant cette période jusqu'aux années 80, la population de la steppe algérienne a évolué économiquement, d'une certaine façon grâce à l'aisance financière du pays (rente pétrolière), mais si les infrastructures sociales et économiques ont amélioré le niveau de vie dans ces zones, il faut souligner que durant cette période, ces politiques n'ont pas réussi à mettre en place une gestion et une organisation des parcours, dans le but de préserver et permettre une croissance de leurs potentialités.

Après ces deux phases de restructuration les CAPRA sont devenues des Domaines Agricoles Structurés (DAS) et les CEPRA des exploitations Agricoles Collectives et Individuelles (EAC et EAI), (cf tableau n° 2).

Tableau n° 2: Implantation des Exploitations Agricoles dans la Wilaya de Tébessa

Communes	EAI	EAC	Nbr de contractant
El Ma Labied	01	19	117
El Houdjbet	06	10	40
Total wilaya	07	29	157

Source: Direction des Services Agricoles, 1996

Dissolues en 1982 par décret, la plupart des CAPCS, connaissent un lourd déficit amorti par le trésor public, leurs biens vendus aux enchères, les attributaires des CEPRA se sont partagé le matériel et les troupeaux, actuellement il ne reste que des Coopératives Agricoles de Service (CAS) qui s'occupent de distribuer les engrais, les graines et les pesticides et assurer quelques fois les soins pour le bétail.

5 - La Révolution Agraire, et la réforme du Code Pastoral:

La Révolution agraire, promulguée le 08 / 11 / 1971 avec l'ordonnance n° 71 / 731971 sous le contrôle de l'État, se proposait de bouleverser la structure agraire « dualiste » afin de permettre l'intensification de la production, de lutter contre le sous-emploi et d'aménager l'espace rural.

Les textes de la Révolution Agraire, ont mis en place un système coopératif complexe. L'attribution des terres redistribuées devait normalement être faite au bénéfice de paysans organisés en coopérative. Une coopérative polyvalente de services — CAPCS — était en outre prévue au niveau de chaque commune. Les exploitants privés étaient encouragés à constituer des coopératives à l'instar des bénéficiaires de la Révolution Agraire et à adhérer aux CAPCS.

Deux principes formulés dans la charte de la Révolution Agraire précisaient la nature du système coopératif adopté.

1. il était recommandé aux organes d'application d'adopter, dans la mise en place des coopératives, une « progression et un rythme » qui tiennent compte des conditions économiques et sociales locales et des possibilités d'aide de l'Etat. Il ne s'agissait donc pas de généraliser la formule des coopératives de production ou CAPRA.

2. La charte soulignait que les coopératives sont des « organismes non étatiques, bénéficiant d'une autonomie complète de gestion » et elle ajoutait que « l'ensemble des décisions concernant leur gestion et leur évolution n'appartient qu'aux coopérateurs ».

Qu'en a-t-il été de ces deux principes dans l'application ?

Les organes d'application de la Révolution Agraire, ont en général imposé aux attributaires la formule des CAPRA, et cela malgré l'intervention de la Commission nationale de la révolution agraire rappelant la nécessité de procéder par étape.

3. Selon des données fournies par cette commission (rapport de mai 1976) et par la Banque nationale d'Algérie (bilan d'août 1976), 4 056 CAPRA contre seulement 777 coopératives d'autres types, étaient en place en 1976, dont 228 pour la wilaya de Tébessa, 10 pour la région d'étude et localisées uniquement à El Ma Labied, (cf tableau n°1),(cf carte).

La troisième phase, de la révolution agraire fût une réforme qui devait concerner l'aménagement de la steppe et la limitation du cheptel dans cette zone, n'a pu être lancée réellement et connut dès ses débuts en 1976, comme pour la deuxième phase, une très forte résistance de la part des gros éleveurs. La

réalisation de cette phase s'avéra très difficile vu la grande mobilité du cheptel et elle devait apporter :

- Une nouvelle organisation
- Des techniques d'exploitation et d'utilisation de l'espace steppique et agricole, et ceci avec la collaboration des coopératives agricoles et d'élevage
- La construction des villages socialistes.

Elle était régie aussi par un code pastoral, qui voulait:

- Modifier la gestion de la steppe par l'intervention de l'Etat sur le plan institutionnel
- Limiter le nombre du cheptel par famille
- Généraliser les coopératives pastorales
- Equiper ces espaces steppiques en infrastructures économiques et sociales.

(Bédrani, 1982).

Causes de l'échec:

Au terme de dix années, le résultat apparaît assez décevant : l'extension du secteur public agricole reconduit sous une autre forme le « dualisme antérieur ; la redistribution des terres est limitée et la production stagne ; la création d'emplois, caractérisée par le développement du salariat demeure insuffisante et l'aménagement de l'espace reste à l'état de projet. L'échec de la réforme se manifeste par la marginalisation de l'agriculture.

Pour le code pastoral les dispositions prises concernant la limitation du cheptel et la gestion et l'organisation des parcours, n'ont pas abouti de suite, en raison de la négligence, de l'Etat occupé par le déroulement de la Révolution Agraire au nord du pays, et la gestion des ex-domaines coloniaux.

Ce n'est qu'à partir de la troisième phase de cette révolution, après 1978, que l'Etat se tourne enfin vers la steppe, mais les éleveurs refusent toute mesure les empêchant de se déplacer avec leur bétail librement.

En construisant les infrastructures sociales et économiques dans cette zone, la révolution agraire a encouragé la sédentarisation des nomades, soldée par le déséquilibre crée dans la composante sociale et économique de cet espace, cette sédentarisation a engendré la pression sur les ressources naturelles et l'orientation de cette même population vers d'autres activités économiques sans oublier l'extension de la céréaliculture sur les terres de parcours.

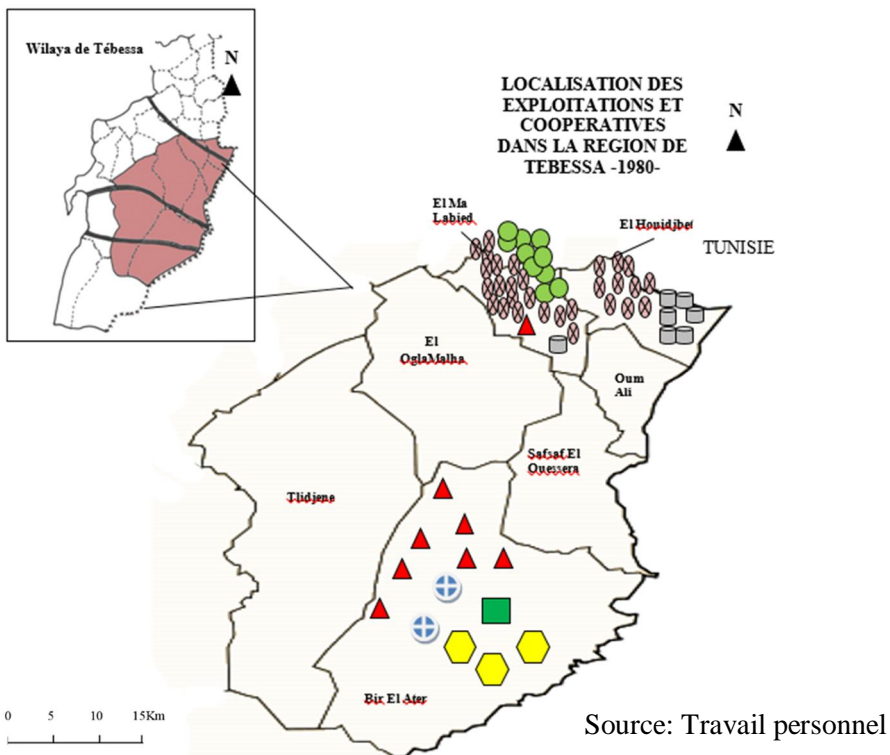
6 - Les Grands Tavaux du HCDS:








Le HCDS (Haut-Commissariat au Développement de la Steppe), est créé, par décret présidentiel n° 81-337 du 12 / 12 / 1981, établissement public à

vocation technique et scientifique, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière (Journal Officiel n°50, 1981). Le HCDS est placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Révolution Agraire, il est chargé de l'application de la politique nationale en matière de développement intégré des zones steppiques et pastorales, il procède à l'évaluation du patrimoine agricole de la steppe et doit regrouper toutes les études réalisées sur le milieu.

Le Haut-Commissariat propose aussi une réglementation en matière de pastoralisme, de protection, d'aménagement, et de gestion des parcours. Il réunit les conditions et moyens d'application de la réglementation et veille à l'exécution de celle-ci par l'exercice de prérogatives de contrôles, son siège national serait à Djelfa (une région steppique), et une annexe à Tébessa et une autre à Msila.

La création de l'HCDS représentait enfin la prise de conscience de l'Etat algérien envers ces zones steppiques, menacées de disparaître sous l'effet de la dégradation des parcours, un organisme qui engloberait les aspects économiques et sociaux dans l'application d'une nouvelle politique de développement intégré.



-  Coopérative d'élevage
-  CAPRA
-  CAPAM
-  EAC
-  GPMV
-  EAI
-  EAC

Programmes et objectifs du HCDS:

Différents programmes d'études de recherches et d'expérimentation ainsi que des aménagements pastoraux ont été réalisés à petite échelle, en effet de 1986 jusqu'à 1993, dans le cadre de l'exécution du dossier Steppe le HCDS avait pour objectifs de tester le matériel végétal et les techniques d'aménagement pastoral, et d'acquérir ainsi, une meilleure connaissance du milieu naturel et socioéconomique de la steppe.

De 1994 à 1999, un programme important dans le cadre du programme grands travaux / Aménagement steppique, initié par le gouvernement avait pour objectif l'aménagement des parcours à grande échelle.

De 2000 à 2006 à la suite des résultats et impacts des programmes déjà réalisés, durant cette période, les programmes de développement ont connus une intensification, à cet effet, le HCDS a été chargé de mettre en œuvre plusieurs programmes de développement dans le cadre du:

- **Plan national de développement agricole.**
- **Plan de Soutien à la Relance Economique.**
- **Plan National de Développement Agricole et Rural.**

Et durant l'année 2000, le **dispositif de lutte contre la désertification a été renforcé par la mise en place du** Fond de Lutte contre la Désertification et du Développement du Pastoralisme et de la steppe (FLDDPS). Ce qui a constitué une reconforte pour le HCDS, par rapport aux efforts fournis et une réponse favorable aux aspirations et aux préoccupations des communautés pastorales.

En 2005, un programme quinquennal s'inscrivant dans le cadre du programme présidentiel du soutien à la croissance économique pour la période 2005- 2009 a été confié au HCDS, ce programme avait pour objectif la lutte

contre la désertification et le Développement du pastoralisme en zones steppiques.

Réalisations:

En matière de réalisations physiques le programme des Grands Travaux, (1994 – 1998) du HCDS a renforcé la mise en œuvre des actions prévues avant cette date. Le coût de ce programme s'élevait à 152.445.000,00 DA (pour toute la wilaya de Tébessa), les réalisations n'ont coûté que 569.287,04 DA. (HCDS, 1998)

Tableau n° 3: Programme des Grands Travaux du HCDS. Wilaya de Tébessa

	Objectifs	Réalisations	%
Reboisement d'exploitation collective	7000 ha	1342 ha	19.17
Reboisement d'exploitation individuelle	3000 ha	5957 ha	198.55
Mise en défens	18 000 ha	16 000 ha	88.88
Réalisation de puits	13	17	130
Aménagement de points d'eau	23	06	26.08

Source: Grands Travaux HCDS 1998

Les objectifs de ce programme représentent des objectifs référentiels et ce avec une méthode d'approche qui encourage à donner la priorité aux wilayas prêtes à adopter ce programme, cette méthode permet l'utilisation des investissements dans les temps et évite, leur gel, ou l'inflation des prix.

Tableau n° 4 : Répartitions des investissements. Wilaya de Tébessa

	Masse salariale	Travaux d'irrigation	Travaux de plantations	Motivations	Total
Wilaya Tébessa (DA)	12.726.942	5.316.818	37.468.000	1.416.944	56.928.704
Total programme	173.923.528	16.446.112	196.554.250	2.950.668	389.869.558

(DA)					
% répartitions Tébessa	7.31	32.32	19.06	48.02	14.60
% répartitions programme	45	04	50	01	100

Source: Grands Travaux HCDS 1998

Ses réalisations ont permis d'atteindre les objectifs essentiels de ce programme : l'emploi qui représente un facteur important dans l'orientation des travaux, par des opérations de plantation, et la participation des populations locales (cf tableau n° 3) a permis de gagner leur confiance et les sensibiliser à leur milieu, grâce aussi aux rendements économiques, une dynamique commerciale locale a été créée, par ce programme.

La mise en défens:

Cette technique permet la régénération des terres, à condition qu'elles ne soient pas complètement nues, et dépend du climat, et de la qualité du sol. La durée minimum pour une bonne régénération selon les services HCDS, est de 03 années.

Les mises en défens réalisées à Tébessa ont toujours réussies. Mais l'absence de lois qui protègent et régissent ces parcours et les dépassements des agro-pasteurs sur ces terres après la régénération, font que ces opérations restent vaines.

Ces mises en défens, améliorent nettement la production d'unités fourragères, soit de 40 à 200 UF/ha/an.

La technique est peu coûteuse, mais ne peut se faire que sur une surface réduite, vu les conditions climatiques aléatoires de ces zones, l'agro-pasteur adhère à cette méthode à condition de lui procurer le fourrage de son bétail.

Selon Les services du HCDS Tébessa, entre 2000 et 2008 plus de 12.000 hectares de terres incultes dont 8.000 ha avaient été plantées en opuntias (figues de barbarie) et le reste, soit 4.000 ha, en fourrages.

Le couvert végétal s'est notablement développé, cette année, dans la wilaya de Tébessa, à la faveur de meilleures conditions climatiques, dont notamment l'importante pluviosité qui a marqué la saison.

Les actions menées depuis 2009 par le HCDS ont permis, dans cette wilaya, la mise en valeur de 2.000 hectares et des plantations pastorales sur 5.000 hectares. Cette opération avait nécessité la mobilisation de 168 millions de dinars puisés du budget d'équipement du HCDS. Elle englobe également des

forages, des retenues collinaires, des mares et des actions de protection des sols contre l'érosion.

Septembre 2011: 8.564 hectares retenus pour les pâturages

Cette opération est prise en charge par le programme quinquennal 2010-2014, pilotée conjointement par la conservation des forêts et le HCDS, pour assurer la subsistance du cheptel local, qui est dominé par les ovins avec, quelque 1,2 million de têtes dont 700.000 brebis, localisées pour la plupart dans les localités de Chréa et de Tlidjene.

Entre 2014 et 2015 , une opération menée avec la participation des agriculteurs locaux, 100 hectares d'Opuntia , ont été plantés près de la commune de Bir el Ater, cette opération est inscrite dans le cadre d'un programme national portant sur la protection du couvert végétal et la lutte contre la désertification, atteignant par la le chiffre de 25000 hectares depuis le lancement des anciens programmes des grands travaux de l'HCDS.

Conclusion:

Entre dégradation du milieu naturel et paupérisation des populations, la steppe se trouve dans une situation problématique. D'un côté, il est nécessaire de trouver les mécanismes pour diminuer de cette paupérisation et de l'autre, et en l'absence des investissements dans des secteurs créateurs d'emplois, nous assistons au recours à l'activité ancestrale, en l'occurrence l'élevage ovin. De cette façon, l'accroissement du cheptel présent sur les parcours steppiques face à une diminution considérable des ressources pastorales aggrave encore la situation. Déjà au début de la décennie 1990 LE HOUEROU, affirmait que le potentiel réel de la steppe a diminué de plus de 10 fois par rapport aux années 1970. Mais ceci n'est que la face visible du problème car la situation est beaucoup plus compliquée que cela. En effet, il est vrai qu'il y a dégradation qu'elle soit naturelle ou socio-économique, mais cette dégradation a été causée par les acteurs qui interviennent dans la steppe. Bien évidemment, la réalité des espaces pastoraux algériens, est aujourd'hui tout à fait autre chose de ce que nous connaissons de la steppe et des sociétés pastorales en général.

La révolution agraire a fini par s'emmêler dans une infinité de problèmes sans apporter les changements escomptés, à part la nationalisation des terres et le renforcement de la puissance du monopole de l'Etat. Cet échec a permis de lever le voile sur la crise qu'entretenaient le secteur productif étatique de façon générale et le secteur agricole de façon particulière.

Les objectifs escomptés à travers les réformes de la révolution agraire, ne furent pas atteints, ce qui s'est traduit par une faible production, une productivité médiocre et un désistement significatif des attributaires.

L'échec de ces réformes est flagrant surtout par la stagnation de la production qui a entretenu une dépendance de plus en plus grande en produits agricoles.

Malgré toutes les mesures envisagées et les interventions engagées, le bilan constaté sur place de ces politiques d'aménagement est un échec : coopératives d'élevage dissoutes, clôtures détruites, mises en défens abandonnées..... Pourquoi ? Simplement parce que le problème n'a pas été traité en profondeur, car conçues au départ pour améliorer le fonctionnement d'ensemble de l'économie sans remettre en cause les fondements organisationnels et politiques du système, ces politiques, de ce fait, ne donnent guère de résultats et l'ensemble finit par des transformations profondes: « instauration du pluralisme politique et abandon de la "planification" centralisée du secteur public économique ». (Bédrani, 1993)

L'exploitation rationnelle des ressources et la sauvegarde des parcours, avaient comme but l'augmentation des capacités des parcours et la productivité des troupeaux.

Les luttes sociales autour de la propriété de la terre posent plus que jamais la question Agraire en Algérie.

La seule issue de cette crise, est impérativement liée au respect strict des points suivants :

- La participation de la société pastorale est une condition primordiale pour la durabilité de tout investissement

- Le contrat est l'élément vital et important pour le respect des obligations

- La collaboration entre les collectivités locales et la société pastorale dans tout investissement est incontournable

- L'importance du concept d'adhésion, des locaux à n'importe quel projet de développement durable, qu'il soit complémentaire ou additif.

- Le contenu technique du programme doit concorder avec les besoins réels de la steppe

- La prise en charge administrative et la gestion centralisée doivent concorder avec les différentes activités de la steppe.

- L'établissement d'une loi spécifique régissant l'activité pastorale afin d'assurer la protection de la valorisation des ressources naturelles.

les expériences du HCDS, qui se sont avérées positives, à travers l'adhésion de la société steppique au mode de développement, ont créé un

dialogue permanent pour une meilleure gestion de ses différentes opérations de développement, comme elles ont redonné confiance aux agropasteurs pour une réhabilitation éventuelle de leur steppe dégradée, et une revalorisation des terres marginalisées, et enfin la viabilité de leur administration pour une meilleure gestion d'un programme de développement, et c'est pour cela que Le HCDS reste le meilleur organisme en matière d'aménagement de la steppe, même s'il « se voit doublé » (Khiari.A, 2005), par des programmes avec une politique opposée.

Bibliographie:

- Banque Mondiale 1995 Statistiques Agricoles, n° 14,1974
- BEDRANI. S, 1982 – Les politiques Agraires en Algérie – vers l'autonomie ou la dépendance ? CREA Alger
- BEDRANI. S, 1993 – Les politiques de l'Etat envers les populations pauvres en Algérie - INA-CREAD- Alger options méditerranéennes, CIHEAM, Montpellier, Paris.
- BOUKHOBZA. M Société nomade et état en Algérie (article Internet : www.politique-africaine.com)
- Direction de la Planification et de l'Aménagement Urbain, 1980 Tébessa
- Direction des Services Agricoles Tébessa, 1996 – Données statistiques
- HCDS, 1998 – Présentation, réalisation et bilan – 20p
- Journal Officiel n°50, 1981
- KHIARIA, 2005 – Espaces et sociétés rurales – Approches d'une typologie dans le Nord Est Algérien – Thèse de Doctorat d'Etat – 557p
- LE HOUEROU H N, 1995 – Bioclimatologie et biogéographie des steppes arides du Nord de l'Afrique – Diversité biologique, développement durable et désertisation. Options méditerranéennes. CIHEAM Montpellier Série B : Etudes et recherches numéro 10- 397p
- STATISTIQUES AGRICOLES, 1974.- La steppe algérienne)